**Parti socialiste**
**du Valais romand**

Rue de Conthey 2
1950 Sion

Téléphone 079 443 76 41

info@psvr.ch
www.pssuisse.ch

Envoi par courriel :
sophia.dini@admin.vs.ch

À l'att. de la Déléguée à l'économie et à l'innovation
Mme Sophia Dini
Place de la Planta 1
1950 Sion

Sion, le 26 septembre 2025

**Consultation relative à l'avant-projet de loi sur la société de gestion et d'exploitation de l'aéroport de Sion (LSGS)**

Monsieur le Conseiller d'État,
Madame la Déléguée à l'économie et à l'innovation,
Mesdames, Messieurs,

Le Parti socialiste du Valais romand (PSVR) vous remercie de l'opportunité qui lui est accordée de se prononcer dans le cadre de la consultation concernant l'avant-projet cité en objet.

L'aéroport de Sion existe et ne va pas disparaître prochainement. Cependant, l'intérêt public limité qu'il représente ne justifie pas que le canton et les communes injectent des millions pour en faire une infrastructure surdimensionnée, qui profiterait en priorité à un nombre restreint de personnes, notamment les usagers des jets privés, tout en amenant des nuisances pour la population environnante. Sans remettre en question l'existence de cet aérodrome régional, nous ne partageons pas la dimension d'intérêt public soutenue par le canton. Avec environ 35 000 passagers annuels, l'aéroport de Sion ne profite qu'à une infime minorité de personnes, alors que la route ou le train transportent chaque année des centaines de milliers de personnes en Valais et bénéficient à l'ensemble de la population.

**Besoins en matière d'accessibilité pour le Valais**

Le Valais est aujourd'hui atteignable via l'axe ferroviaire, l'axe routier et les aéroports internationaux de Milan, Zurich et Genève. Envisager l'aéroport de Sion comme un instrument de mobilité touristique dont tout le canton profiterait reste peu réaliste. D'une part, parce que le nombre de passagers commerciaux est de quelques milliers et que les expériences de lignes commerciales ont eu peu de succès par le passé, notamment en raison de contraintes techniques (trajectoire) et opérationnelles (présence partielle de l'armée). D'autre part, parce qu'augmenter le trafic aérien accroît les nuisances qui en découlent, alors que l'attractivité du canton repose sur sa nature et ses paysages.

Le PSVR n'est pas favorable au développement des jets privés, qui n'apportent aucune plus-value et entraînent d'importants dégâts environnementaux. Ce type d'utilisation doit s'autofinancer et ne peut justifier des subventions publiques.

**Impacts environnementaux du projet**

À l'heure du changement climatique, un développement de l'aéroport demeure peu compatible avec les objectifs de réduction des émissions, car l'aviation est une grande productrice de gaz à effet de serre. Les impacts environnementaux et sanitaires (bruit, pollution, image du canton) sont encore sous-évalués. Dans notre canton, qui subit de plein fouet les conséquences du changement climatique, les pouvoirs publics doivent faire des choix et celui du développement de l'aéroport de Sion n'est pas raisonnable.

**Considérations financières**

La comparaison des rapports des consultations 2024 et 2025 montre une évolution :

- 2024 : fort accent sur le développement de la « place aéroportuaire » et sur le rôle touristique ;

- 2025 : recentrage plus positif sur l'innovation, la formation et la durabilité.

Cette évolution semble intéressante. Toutefois, certains constats demeurent et de nouvelles informations assombrissent le projet :

- aucun modèle d'affaire crédible n'est présenté ;

- le déficit structurel est aujourd'hui pris en charge à 50 % par le canton et 50 % par la Ville de Sion, ce qui représente près de 3 millions en 2023. Dans le futur, ce déficit sera supporté sous forme d'indemnités par le canton et les communes valaisannes (article 10) ;

- le risque de réduction drastique des subventions fédérales doit être pris en compte. Dès 2027, la Confédération prévoit de diminuer son soutien de 30 millions à 5 millions pour l'ensemble des aéroports régionaux, soit une baisse de 83 %. Pour Sion, cela représente une perte annuelle estimée à 3,5 millions de francs — l'apport de l'armée et la couverture de ses propres coûts restent insuffisamment précisés ;

- Le financement par l'armée n'est pas non plus garanti sur le long terme.

Afin d'assurer la pérennité et la crédibilité du projet de loi, il est indispensable d'intégrer explicitement dans le futur message et le texte légal les principes suivants :

- le modèle d'affaire de l'aéroport incluant les subventions prévues (fédérales, cantonales, communales, armée) doit être explicité. Le projet doit aller vers l'équilibre de l'exploitation en limitant fortement les subventions/indemnités cantonales et communales, le financement autonome des investissements, ainsi que le versement d'un loyer pour l'utilisation des terrains. À titre d'exemple, l'aéroport de Belp fonctionne sous forme de société anonyme privée, ne perçoit aucune subvention publique et verse un loyer foncier aux propriétaires pour l'usage du terrain. Cette pratique constitue une référence en matière de transparence et de responsabilisation financières ;

- une diminution des charges structurelles et une augmentation des recettes sont indispensables afin d'éviter tout recours à des subventions publiques cantonales ou communales ;



**Parti socialiste du Valais romand**
Rue de Conthey 2
1950 Sion
Téléphone 079 443 76 41
info@psvr.ch
www.psvr.ch

- le financement complet par l'armée suisse des besoins spécifiques la concernant sur l'aéroport de Sion.

Ces obligations doivent être formellement inscrites dans la loi afin de garantir une gestion responsable, transparente et durable de l'aéroport.

**Conclusion**

Le PSVR prend acte du recentrage du rapport 2025 vers une vision davantage axée sur l'économie, l'innovation et la formation, et moins tournée vers un développement démesuré de la plateforme aéroportuaire. Cette évolution va dans la bonne direction.

Néanmoins, en l'absence de projections financières crédibles et d'un modèle d'affaires transparent, **le PSVR s'oppose en l'état à l'avant-projet,** qui doit, selon nous, être revu afin de présenter une vision financière réaliste du futur de l'aéroport de Sion.

Le PSVR soutient l'idée d'une autonomisation progressive de l'infrastructure. Il est nécessaire de dimensionner l'aéroport afin de garantir son équilibre financier et assurer le financement autonome des investissements nécessaires.

Si une utilisation future intelligente de l'aéroport de Sion en matière de développement économique et technologique devait voir le jour, celle-ci devrait être priorisée, mais dans un cadre raisonnable et proportionné, afin de garantir une gestion responsable des deniers publics et d'éviter que la population ne finance durablement cette infrastructure.

En vous remerciant de l'attention portée à nos remarques, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Conseiller d'État, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

Clément Borgeaud

Président

**Parti socialiste**
**du Valais romand**
Rue de Conthey 2
1950 Sion
Téléphone 079 443 76 41
info@psvr.ch
www.psvr.ch